

L'UPHF lance un appel à projets ouvert à tous les acteurs de la vie étudiante et de campus de l'université

Qu'est-ce que l'appel à projets CVEC ?

Chaque année les étudiants doivent s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.) reversée à l'établissement par le CROUS.

L'Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE lance un appel à projets ouvert à **tous les acteurs** de la vie étudiante et de campus de l'université, étudiants, personnels, composantes, services dont la finalité principale est de contribuer à **l'amélioration de la vie étudiante et de campus** (Loi "*Orientation et Réussite des Etudiants*" du 18/03/2018).

Cet appel à projets vient s'ajouter au dispositif universitaire de soutien aux initiatives étudiantes existant FSDIE.

FINALITES DE L'APPEL A PROJETS :

- Expérimenter des **réponses innovantes** aux besoins étudiants,
- Répondre avec une plus grande ambition à la **multiplicité des besoins** de vie étudiante et de campus tout autant que la **diversité des étudiants** et de leurs idées,
- Favoriser la mise en place d'une "**dynamique locale de site**" sur chaque campus grâce au renforcement des interactions entre étudiants et personnels en soutenant des projets :
 - soit **proposés par des étudiants** et élaborés conjointement avec des personnels de l'établissement,
 - soit **proposés par des personnels** de l'université sous réserve que les étudiants soient associés au processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet.
- S'assurer des **garanties de faisabilité et de solidité des projets** par un montage partagé des actions,
- **Soutenir les associations étudiantes** pour la vie de campus en leur apportant un soutien financier pour des dépenses non couvertes par le FSDIE (hors critères d'éligibilité...)

Quelles thématiques s'appliquent à l'appel à projets CVEC ?

Accueil des étudiants	Accompagnement social	Santé / Prévention / Handicap
Art / Culture	Citoyenneté / Egalité / Solidarité	Aménagement des campus
Sport	Développement durable / Environnement	

Quelle est la procédure à suivre pour candidater ?

Un formulaire de dépôt de projet doit être rempli par le(s) porteur(s) de projets et renvoyé avec les pièces complémentaires à l'adresse suivante : **vi-campus@uphf.fr**. Un accusé de réception sera renvoyé par mail.

Si le dossier est complet, il sera étudié par la commission en fonction des critères indiqués ci-dessous. Il est possible que la commission demande une audition des porteurs pour plus de précisions. Ensuite la commission pourra soit valider le projet, le refuser ou le valider partiellement sous réserve d'ajustements (budgétaires, relatifs aux étudiant.es concernés, aux lieux ou aux dates envisagés...).

La décision de validation ou non du projet sera transmise par mail au porteur de projets.

Quels sont les critères de recevabilité des projets ?

La commission CVEC de l'UPHF étudiera les dossiers en valorisant les critères suivants :

- La pertinence et l'adéquation du projet par rapport aux axes CVEC (thématiques)
- Le caractère innovant du projet
- La capacité à intéresser et à susciter l'intérêt des étudiants
- Le nombre d'étudiants potentiellement bénéficiaires
- Les retombées sur la communauté universitaire
- La qualité de l'organisation du projet
- Les modalités d'engagement dans le projet des étudiants, des personnels, des services universitaires et des composantes

Quels sont les critères d'exclusion des projets ?

Seront exclus du dispositif les projets répondant aux critères suivants :

- Les dossiers incomplets
- Les projets associatifs étudiants qui relèveraient des critères de subvention du FSDIE
- Un projet déjà mené à la date du dépôt de la demande de subvention
- Les projets à caractère politique, syndical ou religieux
- les projets donnant lieu à une activité commerciale
- Les projets strictement liés à la formation ou à la recherche (promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante)

CONTACT : Nathalie LECLERCQ

Chargée de projets vie étudiante et de campus - PFVE

Tél : 03.27.51.11.37

Courriel : vi-campus@uphf.fr